

**Extrait du registre des délibérations du Conseil
d'Administration de la Régie « LES EAUX DU PAYS
BASTIAIS »**

Séance du 12 mars 2026

Nombre de Membres :

- Afférents au Conseil d'Administration : 9
- En exercice : 9
- Présents à la séance :
- Qui ont pris part à la délibération : 6
 - POUR : 6
 - CONTRE : 0
 - ABSENTION : 0

L'an deux mille vingt-six, le 12 du mois de mars, à **10 : 00 heures**, le Conseil d'Administration de la Régie « LES EAUX DU PAYS BASTIAIS », régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans les locaux de la mairie de Bastia, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre SAVELLI, Président du Conseil d'Administration.

Le Président, après avoir ouvert la séance et fait procéder à l'appel, constate que **le quorum est atteint** : 6 conseillers **présents** : M. Pierre SAVELLI, Michel ROSSI, Jean-Charles LEONARDI, Paul TIERI, Philippe PERETTI, Mme Marie-Hélène PADOVANI et 3 conseillers **absents** : M. Jean ZUCCARELLI, Gérard ROMITI, Louis POZZO DI BORGO.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'**élection d'un secrétaire** parmi les membres présents. Ayant obtenu la majorité des suffrages, Monsieur Paul TIERI a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Date de la convocation : 3 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le 12 du mois de mars, à **10 : 00 heures**, le Conseil d'Administration de la Régie « LES EAUX DU PAYS BASTIAIS », régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans les locaux de la mairie de Bastia, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre SAVELLI, Président du Conseil d'Administration.

Le Président, après avoir ouvert la séance et fait procéder à l'appel, constate que **le quorum est atteint** : conseillers **présents** : et conseillers **absents** :.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'**élection d'un secrétaire** parmi les membres présents. Ayant obtenu la majorité des suffrages, Monsieur a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

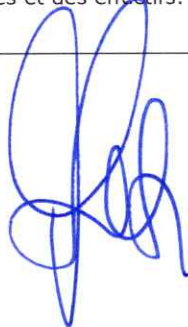
Délibération n°300 du-12032026

Domaine : Débat d'orientation budgétaire 2026

Le Conseil d'Administration ;

Vu les dispositions des articles L. 2221-5 et L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;
Vu l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable aux services publics industriels et commerciaux ;
Vu la délibération du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération de Bastia en date du 15 Avril 2015 approuvant les statuts de la régie « les Eaux du Pays Bastiais » ;
Vu la délibération du 29 Octobre 2020 du conseil communautaire de la CAB désignant le Président et les Vice-présidents et le Président de la régie Les Eaux du Pays Bastiais ;
Considérant que la régie des eaux du pays bastiais, établissement public industriel et commercial (EPIC) rattaché à un EPCI de plus de 3500 habitants, est tenue d'organiser un débat d'orientation budgétaire dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget ;
Considérant que ce débat se tient sur la base d'un rapport qui comporte notamment les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, la structure et la gestion de la dette ainsi qu'une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs.

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture le 13/03/26
Et notification ou publication du 18/03/26
Le Président,



Accusé de réception en préfecture
02B-812962611-20260313-2026-300-DE
Date de télétransmission : 13/03/2026
Date de réception préfecture : 13/03/2026

**Extrait du registre des délibérations du Conseil
d'Administration de la Régie « LES EAUX DU PAYS
BASTIAIS »**

Séance du 12 mars 2026

Délibération n°300 du-12032026 :

Domaine : Débat d'orientation budgétaire 2026

Le Président ayant donné lecture du rapport relatif aux orientations budgétaires de la régie au titre de l'année 2026.

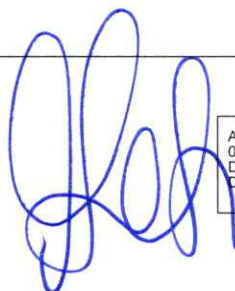
Après en avoir délibéré, par 6 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- 1/ Il est pris acte** du débat d'orientation budgétaire 2026 qui s'est tenu sur la base du rapport tel qu'annexé à la présente délibération ;
- 2/ DIT** que la présente délibération sera publiée en la forme accoutumée ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus, et ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture le 13/03/26
Et notification ou publication du 18/03/26
Le Président,



Accusé de réception en préfecture
02B-812962611-20260313-2026-300-DE
Date de télétransmission : 13/03/2026
Date de réception préfecture : 13/03/2026
Page 2 sur 2